



Saint-Branches



Copyright : IGN BDParcellaire
 © IGN 2019
 N° de plan : DD137

LÉGENDE :

- APES : Protection des eaux potables et minières**
- Design
 - Ministère de protection responsable
 - Ministère de l'Énergie
 - Ministère de protection régionale
- T1 : Voles Strébes
 Zone de protection
 Ligne SNCF
- Servitude T4 = Emprise servitude TS
 TS : Approvisionnement
 en eau
- T7 : Aires de Protection des eaux potables et minières
 Emprise de la zone de logement
- T7 : Aires de Protection des eaux potables et minières
 (T7M) : 200m autour de l'axe de l'axe de production TS
 Zone de protection TS
- Extrait des zones de délimitation
 des zones de protection TS
- Tout : Coordonnées géométriques de la limite technique
 en valant de la zone de protection TS



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SORIGNY



Le Plan de Servitudes d'Utilité Publique est approuvé en date du 15/05/2019 par le Conseil Municipal en vertu de l'article 16 de la Loi n° 2012-280 du 13/02/2012 relative à la simplification administrative.

La Maire

Projet de
Départementales 055
Territoires

Echelle
1/5 000 0

Documents graphiques
Servitudes d'Utilité Publique
Secteur Sud - Est